



MAIRIE
rue de la Grosse Borne
80132 VAUCHELLES-LES-QUESNOY
Téléphone 09 60 43 69 05 – Fax 03 22 24 14 56
email : mairie.vauchelles-lesquesnoy@wanadoo.fr

RÉUNION DE CONSEIL MUNICIPAL du 3 novembre 2016

Sont présents tous les membres à l'exception de Madame Dorothee DUMONT et Monsieur Jean-René DUMONT qui ont respectivement donné pouvoir à Madame MICEK et Monsieur PATTE.

Président : Monsieur R. PATTE, Maire

Secrétaire : Monsieur P. DELASSALLE, conseiller municipal

Le compte rendu de la réunion du 28 juillet 2016 est approuvé à l'unanimité.

Terrain de Monsieur Marceau GAREST

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que le développement urbain avait été prévu dans la profession de foi afin de grossir la population Vauchelloise.

Depuis 3 ans, le CM a œuvré dans ce sens en acceptant la création du lotissement de la rue du Voroy dont 12 lots sur 13 sont vendus. Quelques habitations supplémentaires ont également été construites dans le village.

Le 29 septembre, le Notaire chargé de la vente du terrain de M. Marceau GAREST a fait parvenir en mairie une déclaration d'intention d'aliéner.

M. MAILLET explique que le terrain a une superficie de 1280m². Le DPU ayant été transféré à la communauté de commune de l'Abbevillois, cette déclaration d'intention d'aliéner lui sera transmise accompagnée de l'avis de la commune. Réponse devra être donnée au notaire dans les 2 mois qui suivent la réception en mairie.

Durant le 1^{er} mois, il a été entamé une réflexion sur l'utilisation qui pourrait en être faite. La 1^{ère} proposition consiste en l'implantation d'un city stade mais cet emplacement n'est pas vraiment indiqué à cause du voisinage et du bruit que l'installation occasionne.

La 2^{ème} proposition permettrait la construction d'habitations par l'ODA ou tout autre organisme semblable.

L'ODA, contactée récemment, a donné une réponse positive par l'intermédiaire de son directeur passé en mairie le 2 novembre.

Cependant, l'état du terrain nécessite des travaux importants de nettoyage et il ne serait pas possible de préempter au prix demandé de 46 000 €.

Il est proposé 36 000€. Certains constatent que les héritiers sont des Vauchellois de souche ancienne et qu'il faut prendre cela en compte, 10 000€ représentant un manque à gagner important.

M. le Maire précise qu'il faut voir ici l'intérêt public et non privé.

M. MAILLET précise que l'indivision GAREST aura 3 mois pour donner un accord. Sans accord ou en cas de non réponse, le juge décidera du prix de vente.

M. BEGUE indique que sur le fond, il est d'accord. Cependant, pourquoi préempter pour construire alors que l'acheteur privé aurait lui aussi construit.

Le Maire rappelle, l'intérêt, le but de prendre cette option de l'ODA, voir d'autres associations, organismes locatifs (SIP ou autres) c'est de créer au moins 3 logements au lieu d'un, sachant que l'administration aujourd'hui préconise des parcelles n'excédant pas 400 à 500 m².

Il est également demandé si en cas de rétrocession à l'ODA, la commune aura-t-elle l'assurance qu'il y aura des enfants.

Aucune assurance ne peut être donnée à cette dernière question, par contre, plusieurs habitations seront construites en cas de préemption au lieu d'une seule dans l'autre cas.

Sur le fond, 12 conseillers municipaux sont pour la préemption, 2 contre et 1 abstention.

Par 14 voix et 1 abstention, il sera proposé de préempter au prix de 40 000€.

Les démarches vont donc être engagées qui nous permettront de répondre aux dispositions du programme local de l'habitat approuvé le 17 décembre 2013.

Maison communale située sur la place communale

M. le Maire précise avoir eu la visite de M. le trésorier d'Abbeville qui lui a indiqué que les loyers non payés allaient devoir être pris en charge par la commune.

Il rappelle à l'Assemblée sa décision de solliciter l'association SOLIHA afin de concéder la gestion du logement de l'école.

Il précise qu'aujourd'hui cette association est en grande difficulté avec un plan de restructuration possible. Ils ne savent pas exactement où ils vont actuellement.

Il propose l'annulation de la délibération qui prévoyait de traiter avec cette association. Sa proposition est acceptée à l'unanimité.

À la demande de SOLIHA, un bornage avait été réalisé dernièrement. M. le Maire, considérant le montant des loyers impayés et celui des travaux réalisés indique qu'il serait préférable de vendre la maison.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

Des démarches vont être entreprises auprès du notaire et éventuellement du service des domaines pour une évaluation.

Aménagement de l'étage du bâtiment cantine/CM

Tout le haut du bâtiment abritant la cantine scolaire et la classe du conseil municipal est actuellement inoccupé.

Il n'est plus utilisé par l'harmonie en raison de l'escalier trop dangereux.

M. le maire indique qu'il serait possible de créer un appartement car la surface représente environ 80m².

L'accession pourrait se faire par l'intermédiaire d'un escalier extérieur.

Cette proposition ne satisfait pas une partie du conseil municipal qui se pose plusieurs questions.

D'une part, est-il judicieux de créer un logement locatif au-dessus de l'école alors que les bruits qui pourraient être occasionnés par ses occupants seraient susceptibles de gêner la classe.

D'autre part, lorsque la CCA aura pris la compétence école, n'aura-t-elle pas la gestion du bâtiment ?

M. le Maire indique que pour l'instant la CCA ne prendrait en charge que la partie des bâtiments qui sert à l'enseignement. Des renseignements seront pris.

Cimetière : lancement de la consultation reprise concessions

Les concessions définies lors d'une précédente réunion ont été reprises.

Il est envisagé de remettre en état 24 de ces concessions situées en section A3 (16 concessions) et B3 (8 concessions).

Il est proposé de lancer une consultation pour les 24 concessions sans pour autant les réaliser toutes dans l'immédiat. Cela dépendra de l'offre tarifaire qui sera faite à la commune.

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité pour le lancement de la consultation.

Zone d'activités : abandon de la voirie par la CCI

À compter du 01 janvier 2017, les chambres de commerce et d'industrie seront réorganisées et la CCI littoral sera incluse dans celle qui partira de Dunkerque jusqu'à Berck.

M. MAILLET explique que jusqu'au 31 décembre 2016, la CCI sera compétente pour la zone d'activités d'où sa proposition d'abandonner la voirie rue Ventose et René Dingeon à la commune lors d'une réunion à intervenir le 14 novembre 2016.

Cette voirie, en mauvais état, bénéficieraient d'une réfection par la commune pour un coût d'environ 20 000 €.

En échange, la CCI ne réclamerait pas les 35 000 € promis par la commune dans les années 90 pour l'aménagement paysager de la zone d'activités rue des Chênes.

La commune gagnerait 15 000 € sur ce projet.

L'abandon de voirie à la commune se fera sans passer devant un notaire. Seul un enregistrement au bureau des hypothèques est nécessaire. La CCI s'en chargera.

L'assainissement est à la charge de la ville d'Abbeville.

Il est d'autre part précisé que la CCA prendra en charge et entretiendra les espaces situés sur la RD 1001.

M. le Maire a également été informé que des fourreaux permettant la desserte en assainissement collectif de la tranche Vauchelles 2, phase 1, avait été passés sous l'autoroute lors de sa conception.

Il prévient le conseil que des fouilles vont prochainement débiter sur ces terrains, obligatoires avant tout commencement des travaux.

Le conseil municipal émet un avis favorable à l'abandon par la CCI des voiries des rues Dingeon et Ventose au profit de la commune.

Loi NOTRE : transfert de compétence

Avant d'entamer toute discussion sur le sujet, M. le Maire indique que le verbe « piller » n'a rien d'une grossièreté ou d'une insulte. C'est un verbe transitif qui signifie dépouiller un lieu de biens, faire main-basse.

Il précise d'autre part qu'en tant que Maire, il n'accepterait de remarques que du préfet, du ministère de tutelle.

Pour ce qui est du transfert de compétence, il ne peut en être dit grand-chose sinon que tout est flou.

En milieu du mois de novembre, une charte devrait être signée pour les transferts de compétence. Il faut espérer qu'elle apportera un peu de précisions.

Pour l'heure, le seul document détenu actuellement est le projet de statut de la communauté d'agglomération baie de somme qui comprend les compétences obligatoires, les compétences optionnelles dont la voirie et les parcs de stationnement et les compétences facultatives dont les affaires scolaires, cantine,...

M. le Maire précise que les décideurs par définition décident. Il en faut. Cependant, au niveau de la CCA ce qui pèche, c'est la transparence, l'information.

Les prises de compétences optionnelles et facultatives, nouvelles de la CCA entraîneront d'importantes modifications au sein de la commune et du conseil municipal.

Les personnels qui effectuent plus de 50% de leur temps de travail à ces fonctions seront directement transférés à la communauté d'agglomération.

La commune n'aura plus la main sur la gestion de ces services. Elle fera des propositions à la communauté d'agglomération qui décidera si cela se fera ou non en fonction de ses priorités.

80 délégués composeront la communauté d'agglomération dont 32 pour Abbeville, 3 pour Saint Valéry et Cayeux, 2 pour Longprès les Corps Saint. Toutes les autres communes n'auront qu'un seul délégué. Chaque délégué aura un suppléant.

M. le Maire indique qu'aucun vote ne doit intervenir à l'issue de cette réunion. Les renseignements donnés ne le sont qu'à titre indicatif. On ne sait pas où l'on va, mais on y va.

Trésorerie : proposition de mises en non-valeur

Les mises en non-valeur d'un montant total de ^{71.19}~~79.33~~ € proposées par la trésorerie d'Abbeville sont acceptées à l'unanimité.

Télé-relève des compteurs d'eau : conventions répéteurs

M. LEDUC indique que pour permettre la télé-relève des ^{com}capteurs d'eau, il y a lieu d'installer des répéteurs.

Une convention d'occupation domaniale de répéteurs sur les supports d'EP et divers ouvrages de la commune a été proposée avec une compensation financière minimale. Ces répéteurs permettront une remontée d'information des capteurs d'eau une fois par jour.

Questions diverses

- La rue du Voroy se termine. Sur 13 lots, 12 sont attribués. M. MAILLET a rencontré les responsables de BDL pour les plantations à réaliser. 8 arbres de moyenne hauteur devaient être implantés mais l'un d'eux sera supprimé en raison de la présence d'un lampadaire. Les talus seront bâchés et couverts de plantes rampantes à l'entrée du lotissement. Des haies seront plantées en façade de chaque lot. M. le Maire précise que les lampadaires fonctionnent avec des ampoules LED basse consommation. Le conseil municipal envisage d'installer quelques jeux d'enfants à l'endroit où était prévu la bâche d'eau pour la sécurité incendie.
- Les trottoirs de la rue de Buigny sont terminés sans souci avec l'entreprise. Les joints ont été réalisés suite aux remarques de M. LEDUC.
- Le talus situé à l'entrée de la rue de Buigny ne peut être coupé en totalité par l'entreprise en raison de la présence d'un poteau électrique. Il n'est pas possible de demander aux agents communaux de réaliser cette taille en montant sur une échelle. Il faudra voir avec l'entreprise s'il n'y a pas possibilité d'utiliser un autre matériel. Sur le côté droit vers Buigny l'Abbé, les talus seront bachés et plantés prochainement ou au printemps. Mme MICEK fait part des remerciements de M. BERTHEVAS pour la création de trottoir qui permettent à sa classe de se rendre à la salle des sports avec plus de sécurité. L'accès au terrain de M. SENECAAT est permis. L'agence routière l'avait refusé précédemment en raison de la présence d'une haie qui cachait la visibilité.
- M. DELASSALLE se permet la comparaison du bon travail effectué par la société TRANCART avec celui effectué dans la rue de la grosse borne par une autre

société il y a quelques années. Ce travail ne pourra pas être refait mais peut être pourrait-il être arrangé.

- Les marelles de l'école ont été refaites avec de la peinture de couleur. Le résultat fait joli. Le grillage du jardin de l'école a été remis en place. Le jardin peut de nouveau être utilisé. L'éclairage du préau se fait maintenant en dehors du boîtier électrique.
- M. le Maire félicite M. LION et sa fille qui ont permis la venue de l'orchestre du conservatoire d'Avignon à Vauchelles. La prestation de deux orchestres a été écoutée par environ 200 personnes.
- L'opération brioches s'est très bien passée. Mme MORLET remercie les bénévoles et précise que la recette était de 647.00 €
- Le comptoir destiné aux personnes à mobilité réduite a été installé à l'accueil de la mairie.
- Les travaux de toiture du cabin et du préau situés dans la cour de la cantine ont été confiés à la société HERTAUX.
- Sur la place communale, l'aménagement a été confié à la société TRANCART. Un courrier sera adressé à la société HUBLART pour l'informer qu'elle n'a pas été retenue. Les travaux tardent à commencer. Cela est probablement dû à l'arrêt de l'activité de M. TRANCART qui cède à sa fille et à son gendre.
- Mesdames AGGAD et LECAT remplacent mesdames OLEN et ROGER.
- Divers panneaux routiers sont commandés. Un ancien panneau de rue sera récupéré pour signaler l'entrée d'agglomération dans le chemin des sept.
- VEOLIA entamera la reprise des branchements plomb à partir du 14 novembre par la rue Verte.
- L'appareil copieur-effaceur d'encre bleue n'est toujours pas là.
- Les places de parking ont été tracées à l'arrière de la salle des fêtes.
- À peine les blocs de pierre ont-ils été installés rue des chênes en concertation avec les gendarmes et le SDIS que M. le Maire apprend que la société DAR est en passe d'être reprise. Les blocs seront récupérés par la commune.
- Le plan guide édité par la société média plus communication a été une nouvelle fois modifié.
- L'Assemblée est informée que l'avancement au grade d'adjoint technique 1^{er} classe a été rejeté par la commission compétente en raison d'une promotion l'année précédente.
- Les fourreaux qui contiendront la « fibre » sont réalisés et la chambre posée.
- Deux stagiaires vont participer au travail :
 - o Justine DUHAUPAS du 7 au 26 novembre à la mairie
 - o Valentine PETIT du 14 novembre au 9 décembre à la cantine

Questions orales

- La réunion du CCAS aura lieu le 10 novembre et non le 8 novembre.
- Le 16 novembre à 10h00 devrait avoir lieu la réception finale des travaux de l'école levant toutes les réserves.
- Il est posé la question de savoir comment supprimer les pigeons de plus en plus nombreux autour de l'église. Aucune solution fiable n'est connue à ce jour.
- L'harmonie remercie le conseil municipal pour le prêt de la salle des fêtes les jeudis 27 et vendredi 28 octobre pour l'accueil de l'orchestre d'Avignon.

- Il est demandé ce qu'il en est de la signalisation routière à l'intersection de la rue du Quesnoy et du chemin du Prêtre.
Cette question sera vue lors de la prochaine réunion informelle.
- Il est demandé de relancer la réflexion sur l'extinction des lumières d'éclairage public une partie de la nuit. Ce projet est toujours à l'étude et sera finalisé lorsque les résultats 2016 seront connus. 2014 et 2015 ont d'ores et déjà été réalisés.
- Les vœux du Maire auront lieu le 7 janvier 2017.

Pour copie conforme,
Vauchelles les Quesnoy, le 7 novembre 2016
Le Maire,

